



QUALIFELEC



PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 119976

Valable du 17/05/2024 au 16/05/2025

IXEO  
14 RUE HENRI CORNU

97490 SAINTE CLOTILDE

RAISON SOCIALE : IXEO  
DENOMINATION COMMERCIALE : IXEO

SIRET : 48056091100046

Forme Juridique : EURL

Responsable légal : GALBOIS PATRICE

N° Dossier : 43-RQ-52427-974

N° Client : 52427

Tel : 0262929200

E-mail : pgalbois@ixeo.re

Assurance Responsabilité Civile : CHUBB

Assurance Décennale : ALLIANZ

## Qualification selon référentiel : Solaire Photovoltaïque - SPV

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
SPV1 : SPV - indice 1 (inférieur ou égal à 36kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	17/05/2023	16/05/2027
SPV2 : SPV - indice 2 (supérieur à 36 kVA ou inférieur ou égal à 250 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	17/05/2023	16/05/2027
SPV3 : SPV - indice 3 (supérieur à 250 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	17/05/2023	16/05/2027
SPVMA : SPV - indice Maintenance	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	17/05/2023	16/05/2027

## Mention

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement 17/05/2023 16/05/2027

STK : Stockage 17/05/2023 16/05/2027

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.  
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :

Édité le 28 mars 2024

https://www.qualifelec.fr/contact

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Thierry SCHOTT  
Président de Qualifelec

Visitez notre site : [www.qualifelec.fr](http://www.qualifelec.fr)

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique  
109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr  
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z